



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/47/L.5
19 septembre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Quarante-septième session

Genève, 9 octobre 2000

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire

**FINANCEMENT DE LA PARTICIPATION D'EXPERTS DES PAYS
EN DÉVELOPPEMENT ET DES PAYS EN TRANSITION
AUX RÉUNIONS DE LA CNUCED**

Projet de décision*

Le Conseil du commerce et du développement,

1. Souligne les effets positifs de la participation accrue d'experts des pays en développement aux réunions d'experts de la CNUCED en 1999 grâce aux ressources allouées par l'Assemblée générale pour financer cette participation, s'agissant à la fois de la qualité des débats et de la représentation géographique des participants, notamment de participants des PMA;
2. Affirme l'importance qu'il attache aux moyens de financer dans des conditions prévisibles la participation d'experts des pays en développement et des pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED, compte tenu de l'expérience positive enregistrée jusqu'ici;

* Tel qu'approuvé par le Groupe de travail à la séance plénière de clôture de sa trente-sixième session, le vendredi 15 septembre 2000.

3. Invite le Secrétaire général de la CNUCED à rechercher de toute urgence les ressources nécessaires pour financer la participation d'experts des pays en développement et des pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED prévues en 2001;

4. Demande instamment au Secrétaire général de la CNUCED de prendre toutes les mesures nécessaires pour financer la participation d'experts des pays en développement et des pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED, notamment dans le contexte de l'établissement de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003;

5. Note l'importance et la nécessité de conserver les modalités qui ont été approuvées pour le financement de la participation d'experts aux réunions de la CNUCED.
